

La loi de 2005 sur l'accessibilité

Cette loi apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées et fixe des obligations de résultats et des délais à respecter .

Centre de ressources, animé et géré par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité du Ministère du Développement durable : www.accessibilite.gouv.fr

Ce centre de ressources traite six domaines essentiels en matière d'accessibilité : le cadre bâti ; la voirie ; le transport ; la culture, le sport et les loisirs ; les nouvelles technologies ; et la conception universelle.

Chacun de ces items comprend la présentation d'initiatives intéressantes, de bonnes pratiques, de la réglementation et des normes applicables ainsi que les liens utiles et les sites référencés. Une entrée par type de public est également prévue.

Textes relatifs à l'accessibilité des hébergements touristiques

Règles d'accessibilité applicables aux principaux hébergements touristiques Co-édité par DGCIS – LABEL TOURISME ET HANDICAP en mars 2011– Annexe 2

[Télécharger le document](#)

Procédures d'autorisation et d'attestation de conformité relatives à l'accessibilité du cadre bâti touristique (ERP – BHC) Co-édité par DGCIS – LABEL TOURISME ET HANDICAP en mars 2011–Annexe 1

[Télécharger le document](#)

Fiches pratiques

Les stationnements	fiche 1
Les cheminements	fiche 2
La réception du public (hôtels, restaurants, commerces ...)	fiche 3
Les portes, portiques, sas.	fiche 4
Les escaliers, ascenseurs	fiche 5
Les dispositifs de commande (interrupteurs, distributeurs, boîtes aux lettres, etc)	fiche 6
Les cuisines, chambres, salles d'eau	fiche 7
Des contrôles administratifs pour garantir des aménagements pérennes	fiche 8
Le contraste des couleurs, la signalétique et l'éclairage adaptés.	fiche 9